

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC557

présenté par

Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, Mme Maud Petit, Mme Mette, rapporteure et M. Fuchs

ARTICLE 59

À l'alinéa 26, après le mot :

« publics »

insérer les mots :

« ,sur l'ensemble du territoire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'assurer que la mission prioritaire « ambition culturelle » s'effectue sur l'ensemble du territoire afin de participer à une véritable politique de proximité culturelle, socle des missions d'un service public de l'audiovisuel.

En effet les missions prioritaires « proximité » et « ambition culturelle » doivent se conjuguer pour que France Média soit le relais de l'ensemble des événements culturels locaux, en offrant une couverture médiatique des informations et des événements à l'échelle d'un territoire.